

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC73

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	50 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
Fonds de soutien aux musées (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous proposons par cet amendement de créer un fonds de soutien pour les musées.

Les crédits de paiement sont dans l'ensemble en hausse mais cette augmentation de 1,86 % en tenant compte de l'inflation ne pourra pas compenser les difficultés rencontrées par les musées depuis le début de la crise sanitaire.

Aux moins de juillet et août, les musées ont vu leur fréquentation baisser de 70 % ou plus. Les pertes liées au confinement n'ont donc pas pu être compensées, bien au contraire.

Par exemple, les visiteurs étrangers représentaient 75 % des entrées au Louvre l'été dernier, mais ils n'ont pas pu se rendre en France cette année. La fréquentation a chuté de 75 % en juillet et 60 % en août par rapport à l'année dernière. Des pertes de chiffre d'affaire qui s'ajoutent aux 40 millions pendant le confinement. Le PLF 2021 prévoit même que le musée ne retrouvera le niveau de fréquentation d'avant la crise sanitaire qu'en 2024. Moins d'entrées, c'est également moins de rentrées d'argent dans les boutiques de musées. Ce sont toutes les ressources propres des établissements qui sont impactées. Le PLF 2021 dote Le Louvre de 137 000 euros supplémentaire de subvention pour charges de service public. Cela ne parvient même pas à compenser l'inflation et c'est en réalité une baisse de 0,64 % qui est attribuée au Louvre.

Nous proposons donc de créer un Fonds d'aide aux musées afin de les soutenir dans leurs activités l'année prochaine. Afin de respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer 50 millions euros des crédits et autorisations de paiement de l'action 02 du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulée « Fonds d'aide aux musées ».